

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [chabot-lea-cssbj-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7f33a2d8487df21e2abe003c>

Date d'obtention : 2026-01-28 16:04:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens principalement de la méthode d'intervention Sexto est le fait que chaque partenaire a un rôle bien précis à réaliser et pour s'assurer que l'intervention Sexto soit le plus efficace possible, il est important de bien les respecter. À titre d'exemple, je retiens qu'il est important de seulement aviser l'instigateur de nos interventions et de lui confisquer son appareil électronique si nous avons des raisons de croire qu'il y a des images/vidéos qui correspondent à de la pornographie juvénile.

De plus, je retiens également qu'il y a deux types de comportements posés par l'instigateur, soit l'acte malveillant et l'acte impulsif. Il est possible de distinguer le type d'acte en évaluant certains critères comme la nature du contenu, les intentions des élèves, etc.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va changer plusieurs choses dans mes futures interventions tel que la rapidité de la prise en charge que je ferai de la situation, car je suis maintenant consciente que plus la situation est prise en charge rapidement, moins il y aura de propagation du contenu qui peut correspondre à de la pornographie juvénile.

En ajout à cela, cette formation va faciliter mes futures interventions considérant que les interventions à faire sont organisées en étapes claires et il y a du soutien visuel pour m'accompagner.

Cette formation va également changé la lunette que j'aurai lorsque j'interviendrai dans ce type de situation, car j'ai pris conscience qu'il était possible que certaines personnes se retrouvent victimes sans le savoir et qu'à l'opposé, il y avait deux types d'actes posés par l'instigateur qui nécessitent des interventions différentes posées par le service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Dans le cas où une situation nécessitant la mise en action de la trousse Sexto venait à survenir dans l'école où je travaille, je ferai particulièrement attention à suivre chacune des étapes et à me référer aux divers documents contenus dans la trousse lorsque je rencontrerai les élèves afin de m'assurer de prendre en charge la situation rapidement et efficacement, mais aussi pour m'assurer que la prise en charge soit sécurisante pour l'élève victime. Je ferai aussi attention à la façon que je présenterai les démarches que je réaliserai aux élèves impliqués dans la situation afin que cela demeure dans un but de responsabilisation. Je souhaite que les élèves impliqués se sentent écoutés et à l'aise de me parler de la situation, car je suis d'avis qu'en cas de jugement ou autres, cela risquerait de diminuer les chances qu'ils nous rapportent de nouveau des situations de ce type si cela venait qu'à se reproduire.